

# Lézardrieux. Port. La commune ne veut plus le gérer

3 mars 2016



Thierry Buzullier (deuxième à partir de la gauche) a annoncé le désengagement de la commune pour la gestion du port de plaisance. Lors de l'assemblée générale des pêcheurs plaisanciers, samedi, Thierry Buzulier, adjoint au maire responsable du port de plaisance, a clairement annoncé aux adhérents que la commune ne candidatera pas pour la gestion du port de plaisance. Il a ajouté : « Le Département se porte candidat, ainsi que la Communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux (CCPL). Une incertitude semble planer cependant car, avec l'intégration de la CCPL à la communauté de Lannion, on ne sait pas comment seront transférées les compétences ». L'adjoint au maire a également précisé : « La commune n'est pas apte à gérer ce port. Le désenvasement ne pourra pas se faire avant deux ans tant les problèmes sont complexes à cause des boues qui doivent être traitées et le dragage sera très coûteux ». Thierry Buzullier a aussi « confirmé l'abandon de l'extension réduite du port en eau profonde, grâce à une meilleure procédure d'attribution des places, cinquante places ont été libérées. De plus, le budget du port est plombé par le coût des études réalisées pour le grand projet d'extension, 780.000 € payés par un emprunt que nous sommes obligés d'amortir sur cinq ans ». Le projet de la Maison de la mer, estimé à 3 M€, va être porté par la CCPL. Un groupe de travail composé d'élus communautaires s'est chargé du dossier.

## Henri Paranthoën conteste

Henri Paranthoën, membre de l'association et ancien adjoint aux finances, conteste les choix argumentés par Thierry Buzullier. « Je pense que le remboursement des études pourrait être étalé sur trente ans si elles étaient incluses dans un autre projet d'extension, ce que ne permet pas le projet de la Maison de la mer et surtout je ne comprends pas que la commune passe la main à la CCPL, qui va aller à Lannion. Je propose que la commune fasse acte de candidature pour conserver la gestion du port de Lézardrieux ».

## Loïc Mahé donne des précisions

Contacté à l'issue de l'assemblée générale, Loïc Mahé, président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux a précisé : « À ce jour, je n'ai pas reçu de demande officielle de la part de la commune de Lézardrieux relative au fait que la Communauté de communes puisse se porter candidate à la gestion du port. Dès réception de ce courrier, les membres de l'exécutif, du bureau communautaire et le conseil communautaire seront informés, une étude diligente, et la question débattue lors d'un prochain conseil. L'avis de Lannion-Trégor Communauté sera également sollicité ».

## EN COMPLÉMENT

### Le transfert des compétences portuaires

Pour permettre aux plaisanciers lézardrieux présents à l'assemblée générale de samedi, de comprendre les discussions concernant la gestion du port de plaisance de Lézardrieux, Claude Bougault, président de l'Association départementale des pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor, a expliqué les changements des gouvernances portuaires dans le cadre de la loi de Nouvelle organisation des territoires (NOTRe). « Sur les 43 ports du département, quinze d'entre eux, gérés par des collectivités, sont concernés par cette loi, comme le port de Lézardrieux, qui est un port départemental géré par la commune. Ces ports vont devenir régionaux, sauf si des collectivités locales (communes, communautés de communes, départements), candidatent pour leur gestion. Ces candidatures devront être déposées avant le 31 mars », a prévenu le président départemental.